

Pour le Maire et par délégation  
Madame Stéphanie MACZUHA  
Directrice Générale des Services

**VILLE DE MARCHIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 5 Avril 2024**

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 3 Présents : 23 Qui ont pris part au vote : 26 QUORUM : 14	L'an deux mil vingt-quatre, le cinq avril à dix-neuf heures,  Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en Salle des élus sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
<u>Date de la convocation</u> 22-03-2024 <u>Date d'affichage</u> 22-03-2024	<b>PRÉSENTS :</b> Mrs Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Pascal ROUSSEAU, Raymond WOLICKI, Éric EGO, Jocelyn OGER, Mmes Sévérine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Martine DELZENNE, Mélanie DELANNOIS, Frédérique FERREIRA, Sandrine SPARTY, Brigitte WAMBRE et Jocelyne MALFIGAN  <b>ABSENT :</b> Régis NOTOT <b>ABSENTS EXCUSÉS :</b> <b>ONT DONNÉ PROCURATION :</b> Mmes Valérie GOUPY, Audrey VERHAEGHE, Mr DELEMER Bernard, <b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE :</b> Mme Carole HURIAU

**Délibération n°29/2024/LM/SM**

**Objet : Modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal**

Le règlement intérieur du Conseil Municipal a été voté en 2020 dans les 6 mois suivant l'installation de l'assemblée délibérante conformément à l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin de permettre de travailler activement sur l'ensemble des délibérations soumises aux conseillers municipaux, il convient de modifier le nombre de commissions, amendant ainsi le cinquième chapitre et plus particulièrement l'article 24, de la manière suivante :

Commission Finance et Affaires Générales  
Commission Enseignement, Animation et Jeunesse  
Commission Travaux et Urbanisme  
Commission Environnement, Santé et Développement Durable  
Commission Sport et Vie Associative  
Commission Culture et Patrimoine  
Commission Fêtes et Cérémonies  
Commission Action Sociale

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur la modification du règlement intérieur du Conseil Municipal.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le **11 AVR. 2024**

ID : 059-215903758-20240410-2024\_DM\_925-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

Pour le Maire et par délégation,  
Madame Stéphanie MACZUHA  
Directrice Générale des Services

**Article 1** : modifier le Règlement Intérieur du Conseil Municipal en sa cinquième partie et notamment l'article 24

**Article 2** : autoriser Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale des Services de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

Vote du Conseil Municipal : **Adopté à l'Unanimité**

Pour : **26 voix** - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Laurent MARTINEZ

